

Déclaration de principes de l'AFPC sur les droits des peuples autochtones

Au Canada, les peuples autochtones sont formés de trois groupes : les Premières nations, les Inuits et les Métis. Chaque groupe a sa propre culture, ses propres langues, traditions et structures gouvernementales autonomes et son propre système politique pour traiter avec les administrations fédérale, provinciales et territoriales. L'expression « peuples autochtones » englobe ces trois groupes.

L'Alliance de la Fonction publique du Canada (AFPC) appuie la lutte des peuples autochtones pour la reconnaissance de leurs droits et libertés. L'AFPC estime que ces droits et libertés englobent, mais sans s'y restreindre, le droit pour les peuples autochtones de préserver et de renforcer leurs traditions et institutions politiques, économiques, juridiques et culturelles.

Notre syndicat soutient le droit inhérent des peuples autochtones à l'autodétermination et à l'autonomie gouvernementale. Elle croit aussi que ces peuples ont le droit de ne pas être soumis à l'assimilation ou à l'intégration forcée, quelle qu'en soit la forme. L'AFPC reconnaît que le colonialisme a causé des ravages au sein des communautés autochtones et que les pensionnats ont eu des effets dévastateurs sur les enfants qui ont dû les fréquenter et sur les générations qui ont suivi.

L'AFPC affirme que les peuples autochtones ont le droit intrinsèque d'être à l'abri de la pauvreté. Elle reconnaît que l'écart économique grandissant qui existe entre les Autochtones et les non Autochtones est le fruit d'inégalités qui se perpétuent et de l'inaction des pouvoirs publics.

L'AFPC croit que les peuples autochtones ont le droit de vivre à l'abri du racisme, incluant le racisme environnemental et de la discrimination, surtout dans le domaine de l'emploi, des soins de santé, de la justice, du logement, de la garde d'enfants, de l'éducation et de l'accès à l'eau potable.

L'AFPC croit fermement que le gouvernement du Canada doit s'acquitter de ses obligations historiques stipulées dans les traités et régler toutes les revendications territoriales de nation à nation. La guérison ne peut commencer tant que les peuples autochtones ne sont pas redevenus maîtres de leurs collectivités, de leur économie et de leurs traditions culturelles.

L'AFPC dénonce vigoureusement l'inaction des gouvernements au niveau fédéral, provincial et territorial en matière de justice et d'égalité pour les femmes autochtones. Ces dernières sont parmi les plus pauvres au Canada. Le taux de chômage pour ce groupe est supérieur à celui des femmes non autochtones, sans compter que les revenus des femmes autochtones sont nettement inférieurs. Chaque année, des milliers de femmes autochtones disparaissent ou sont assassinées. En matière de transmission du statut d'Indien (tel qu'il est

décrit dans la *Loi sur les Indiens*) de leurs enfants et petits-enfants, les femmes autochtones n'ont pas les mêmes droits que les hommes autochtones. Cette marginalisation socio-économique perpétuelle ne fait qu'alimenter le cycle de la pauvreté et de la violence. Il faut, par conséquent, réparer les torts causés aux femmes et aux enfants autochtones par les politiques coloniales patriarcales et les dispositions discriminatoires de la *Loi sur les Indiens*. Les droits des femmes autochtones à l'égalité doivent être pleinement respectés.

L'AFPC reconnaît l'immense contribution culturelle des peuples autochtones à la culture canadienne. Le syndicat admet également que cette contribution n'a pas encore été adéquatement soulignée et reconnue dans nos livres d'histoires.

La situation d'autres peuples indigènes ailleurs sur la planète préoccupe vivement l'AFPC. Comme ici, ces peuples doivent composer avec la pauvreté, des conditions de vie atroces et de multiples dangers. Il incombe aux États de respecter les droits fondamentaux en vertu desquels les peuples indigènes peuvent demeurer sur leurs terres ancestrales. En plus d'être privés des ressources et des traditions essentielles à leur bien-être et à leur survie, bien des peuples indigènes perdent aussi certains droits, dont le droit à l'eau potable, le droit aux soins de santé, le droit au logement, l'accès à la nourriture et aux médicaments traditionnels et les droits culturels. Plane alors sur eux le spectre de la marginalisation, de la maladie, de la violence et, dans certains cas, de l'extinction. L'AFPC exhorte le gouvernement fédéral à souscrire aux principes énoncés dans la *Déclaration sur les droits des peuples autochtones* et à promouvoir l'adoption d'une convention internationale sur les droits des peuples autochtones.

L'AFPC croit sincèrement que, sans égard à l'employeur, les travailleuses et travailleurs autochtones ont droit à la protection syndicale.

L'Alliance doit continuer à élargir son Réseau des peuples autochtones, meilleur outil pour lutter efficacement contre les inégalités qui frappent les peuples autochtones, tant ici qu'à l'étranger. La mise en place, à l'intention des membres autochtones, de structures favorisant la communication, la formation et le perfectionnement doit faire partie intégrante des processus décisionnels du syndicat. L'AFPC sera toujours à l'affût de nouvelles perspectives pour les peuples autochtones au sein du syndicat, non seulement comme membres mais aussi comme leaders. L'AFPC doit continuer d'être un chef de file au sein du mouvement syndical canadien en matière de stratégies et de création d'alliances avec d'autres syndicats de manière à pouvoir concentrer ses énergies là où il le faut. L'AFPC réitère sa volonté de collaborer, au sein des collectivités autochtones, avec des partenaires progressistes qui partagent sa vision de justice, d'égalité et d'équité pour les travailleuses, les travailleurs et leurs familles.

Étant donné que les non Autochtones bénéficient encore des richesses et des terres qui appartenaient aux premiers habitants de l'île de la Tortue, il est vital qu'ils s'associent aux luttes que mènent les Autochtones. Reconnaisant ce fait, l'AFPC doit assumer le leadership et aider tous ses membres à acquérir les compétences nécessaires et pour éduquer et lancer des actions politiques qui mettent en évidence les luttes menées par les peuples autochtones et incitent à passer à l'action.